



Décisions de retrait d'agrément d'établissements de crédit prises par l'ACPR au cours du mois de novembre 2014

(En application des dispositions transitoires prévues à l'article 34, paragraphe II de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013, les sociétés financières et les Institutions financières spécialisées peuvent, jusqu'au 1er octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement perdant ainsi leur statut d'établissement de crédit. Voici la liste des sociétés financières ayant déjà opté pour ce statut.

CIB	Dénomination sociale	Date du collège
11790	Cofacredit	03/11/2014
14020	FL Auto	03/11/2014
18230	Sofiprotéol	03/11/2014